

Grenoble Alpes Métropole, territoire d'application de la mise-en œuvre accélérée du logement d'abord ?

Dans le cadre du plan stratégique pour le logement, le gouvernement a affirmé sa volonté de mettre en œuvre le « logement d'abord ». Ce programme repose sur une accélération de la production de logements sociaux et très sociaux (plus de 10 000 pensions de famille et porte l'objectif de PLAI à 40 000 par an) et une mobilisation du parc privé (40 000 intermédiations locatives).

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour qu'une quinzaine de collectivités volontaires expérimente la stratégie nationale du logement d'abord sur leur territoire. Cette démarche expérimentale a pour objectif de renforcer l'accompagnement des ménages vers le logement avec la mise en place de plateformes territoriales d'accompagnement regroupant collectivités et opérateurs pour un suivi renforcé et global.

L'Agglomération grenobloise dispose sur son territoire de nombreux dispositifs s'inspirant de la philosophie du « logement d'abord » portés par un ensemble d'acteurs fortement impliqués sur cette question. Répondre à cet appel à manifestation est une opportunité d'inscrire de manière durable ce territoire dans cette stratégie et construire ensemble une gouvernance territoriale. Cette dimension devra être structurelle pour répondre au défi majeur de changement profond des pratiques qu'implique cette démarche.

Le « logement d'abord » : une philosophie disséminée au sein de multiples dispositifs sur le territoire de l'Agglomération grenobloise

(cf annexe 1 : tableau récapitulant les différents dispositifs s'inscrivant dans la logique du « logement d'abord »)

Le « logement d'abord » est une démarche relativement ancienne. Il trouve son origine en Amérique du Nord sous l'appellation « housing first » et s'est progressivement développé aux États du Nord de l'Europe et en France. L'instauration du droit au logement opposable en mars 2007 a permis le lancement d'une stratégie nationale française du logement d'abord. Il constitue un profond changement de méthode pour sortir les personnes de la rue directement vers le logement avec un accompagnement adapté à leur besoin. Il remet ainsi en question l'approche classique, qui tend plutôt à poser le logement comme la finalité d'un parcours d'insertion. En effet, depuis 30 ans, l'approche consiste à proposer de l'hébergement d'urgence à un hébergement aidant à la réinsertion, puis au logement adapté et enfin au logement ordinaire. Si cette approche prédomine, de nombreux dispositifs développés au sein de l'Agglomération grenobloise répondent à la logique de logement d'abord. Cette dynamique engagée par les acteurs de ce territoire en font un territoire propice à la mise-en-œuvre accélérée du plan quinquennal du « logement d'abord ».

De la démarche du dispositif Totem, avec un accès direct au logement de personnes les plus éloignées qui sont à la rue, à des mesures d'accompagnement vers et dans le logement, en passant par des mesures évolutives où la personne passe du statut d'occupant à un statut de locataire classique, on observe une multitude de dispositifs qui diffusent la philosophie du logement d'abord.

Malgré l'importance de cette dynamique, ce sont des dispositifs éparpillés et portés par de nombreux acteurs qui ne profitent qu'à très peu de ménages.

Se pose alors la question de la généralisation de cette philosophie et des freins à son expansion, qui pose le logement comme préalable à toute démarche d'accompagnement des ménages en difficulté.

Comment s'adapter et apporter une réponse à la multiplicité des besoins des ménages qui rencontrent des difficultés d'accès mais aussi de maintien dans le logement, liées à des difficultés

financières mais aussi à des statuts administratifs complexes, à des droits au séjour temporaires ou inexistant.

L'accès au logement, qui est un droit, vient interpeler les choix politiques dans un contexte où ces choix auto-alimentent les problématiques rencontrées au sein de la sphère de l'hébergement-logement, et en particulier celle de l'urgence.

L'ensemble de la gouvernance actuelle est basée sur la segmentation des réponses qui ont été construites dans un contexte qui a évolué. La structure de la population n'est plus la même, et les modes d'habiter ne répondent plus aux mêmes enjeux. Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, le rapport au travail a évolué et la mobilité résidentielle des ménages ne répond plus à la simple logique d'une ascension du statut de locataire à celui de propriétaire.

Le changement de paradigme qu'implique le logement d'abord passe ainsi en premier lieu par la mise-en-place d'une gouvernance territoriale portée par les politiques publiques et qui sera le préalable à la mise-en-œuvre efficace après de l'ensemble des acteurs de changer leur pratiques, des travailleurs sociaux, aux responsables de structures d'hébergement, qu'aux bailleurs sociaux, en passant par les responsables des politiques publiques de l'hébergement-logement.

De nombreux acteurs impliqués dans la logique du « logement d'abord » sur le territoire de l'Agglomération grenobloise : une gouvernance qui reste à construire !!!

Si la bonne conduite de la mise-en-œuvre de la logique du logement d'abord dépend avant tout de la production de logements très sociaux, celle ne pourra être efficace sans la construction d'une réelle gouvernance territoriale, qui implique les politiques publiques mais aussi les programmes de formation afin d'infuser une approche qui vient renverser l'accompagnement classique des ménages.